

## RÔLE DU CARNET DE LIAISON

Le présent carnet est avant tout destiné à assurer une liaison aussi régulière et fiable que possible entre l'établissement et la famille.

Il renseigne les parents sur la conduite et le travail de leur enfant.

**L'élève doit toujours être porteur de son carnet, il doit le tenir avec le plus grand soin** et y inscrire lui-même ses résultats.

Les parents ou le responsable légal sont invités à veiller à la bonne présentation et tenue du carnet.

Ils peuvent utiliser les pages réservées à la famille pour correspondre avec les professeurs ou l'Administration et doivent remplir, le cas échéant, les cases des absences et celles des retards. **Les demandes d'autorisation de sortie seront faites sur papier libre, selon le modèle donné en début d'année.**

**Les carnets sont vérifiés régulièrement par les professeurs principaux et/ou la CPE.**

Les familles sont priées d'avertir le collège pour toute absence ou tout retard, sans attendre l'avis d'absence envoyé par le service de la vie scolaire.

Les parents,

l'élève